

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 28 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN
M. Daniel MOUTARD
M. Yves RINCK

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Erwan ALLÉE

2024 - 04 - 42 / AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

RAPPORTEUR : Mme Marie Christine LAURENT

Un versement de 75 000 € d'acompte sur la subvention annuelle au C.C.A.S. afin de permettre la continuité du service public a été approuvé par délibération du 27 mars 2024, à l'unanimité.

Conformément au Budget Primitif 2024 et en complément de l'acompte de 75 000 € qui a été versé, il est proposé au Conseil Municipal le versement complémentaire de 110 000 € au C.C.A.S. de NYONS.

Cette subvention annuelle d'un montant total de 185 000 € permet au C.C.A.S. d'accomplir, dans des conditions normales, l'ensemble de ses missions d'aide sociale (portage des repas, panier solidaire, aides financières exceptionnelles, accueil du public ...).

Cette dépense est prévue à l'article 657362 du Budget Primitif 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 110 000 € au C.C.A.S. de NYONS, après le versement de 75 000 € d'acompte approuvé à l'unanimité par délibération du 27 mars 2024, conformément au Budget Primitif 2024.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Erwan ALLÉE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

